

Vous souhaitez verser tout ou partie
de votre **taxe d'apprentissage**
à notre établissement,
ayez le réflexe ASP !



Mobilisons-nous
pour leur proposer de meilleures
formations professionnelles

Pour la gestion de votre dossier, notre établissement vous recommande un Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA) à compétence nationale et interprofessionnelle : ASP

■ POURQUOI CHOISIR ASP ?

Depuis 2006, la collecte de cet impôt se fait impérativement par l'intermédiaire d'un OCTA. Choisir ASP, c'est bénéficier des meilleures garanties pour la gestion du dossier fiscal de la taxe d'apprentissage (TA) et la valorisation du versement de votre entreprise.

De plus, ASP participe à la promotion, au développement et au financement des formations professionnelles de notre établissement et des écoles publiques et privées sur l'ensemble du territoire national.

Les garanties dont bénéficient...

» notre établissement

- + Versements maximum des catégories autorisées,
- + Identification de l'origine des fonds, et transparence dans leur répartition,
- + Mutualisation des fonds non affectés au niveau des régions, en fonction de nos caractéristiques et de nos besoins en formation.

= VALORISER VOTRE VERSEMENT

» votre entreprise

- + Suivi individualisé et personnalisé,
- + Accès gratuit à des applications web pour le traitement de votre dossier, de manière rapide, simple et fiable,
- + Accompagnement toute l'année dans les démarches administratives relatives à la TA,
- + Professionnalisme et savoir-faire d'un OCTA de tout premier plan.

= GÉRER VOTRE DOSSIER FISCAL

Des outils online performants !

ASP met à votre disposition une plate-forme nationale d'outils et de services innovants. Découvrez-la au dos de cette page et sur

www.asponline.org

